

LA PRESSE EN REVUE...



VENDREDI 21 MARS 2014

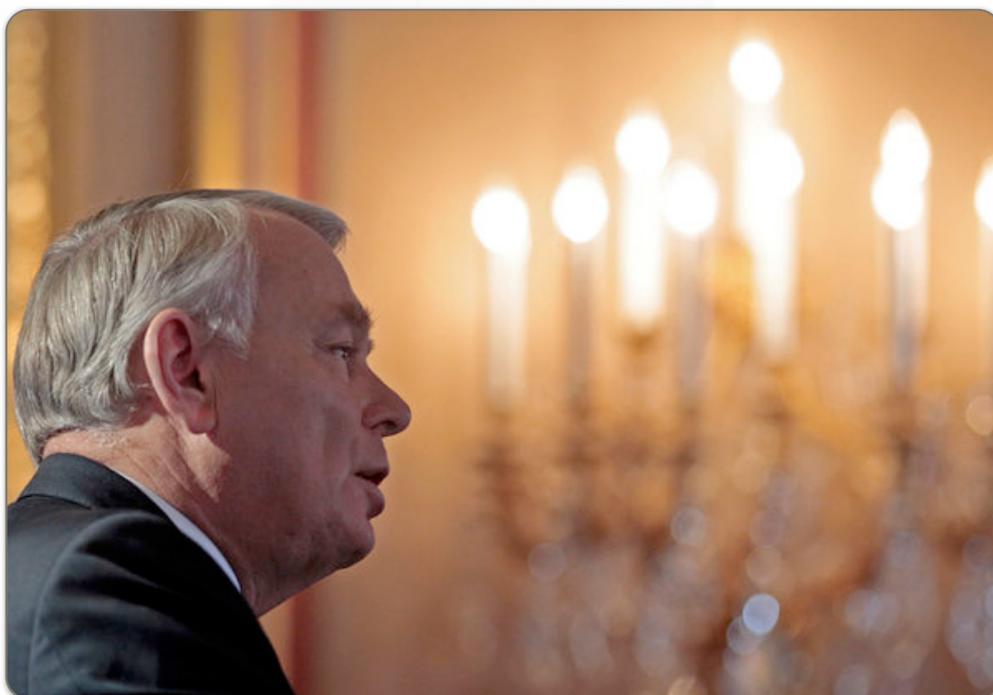
SOMMAIRE

- 1) Il a pris...
- 2) Ils repassent à l'offensive
- 3) Il est d'accord
- 4) L'espionite
- 5) Couvrir oui...mais!
- 6) « grave faute morale »



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Le "Front républicain" a pris des rides



"Les républicains devraient tout faire pour qu'il n'y ait aucune possibilité qu'il y ait un maire Front national dans une commune de France", a déclaré le chef du gouvernement.
© Reuters



Par Gaétan Supertino

Face au FN, la majorité tente de ressusciter le "Front républicain", une arme plus vieille que le FN lui même.

"C'est un virage, c'est la confirmation de la mort du Front républicain", triomphait Marine Le Pen, en octobre dernier, après la victoire du candidat FN à la cantonale partielle de Brignoles, contre un candidat UMP soutenu par toute la gauche. Mais n'en déplaise à la patronne du Front national, Jean-Marc Ayrault a défendu un "Front républicain" bien vivant, avant les municipales des 23 et 30 mars prochain. "Les républicains devraient tout faire pour qu'il n'y ait aucune possibilité qu'il y ait un maire Front national dans une commune de France", a plaidé le chef du gouvernement, jeudi sur Radio J.

"Au soir du premier tour, les socialistes diront, et je serai le premier à le dire : il faut tout faire pour empêcher l'élection d'un maire Front national", a insisté le Premier ministre. Sinon, "c'est un échec pour la République, parce qu'on sait bien que le Front national se développe sur le désarroi et les peurs, mais il n'apporte aucune solution", argue-t-il, dénonçant "la gabegie" à l'œuvre à Toulon ou Vitrolles, lorsque le FN y était au pouvoir.

>>> Mais qu'est-ce exactement que le "Front républicain" ? D'où vient-il ? Est-il encore vivant ?

La naissance...

Le premier "Front républicain" est né avant même le Front national, crée, lui, en 1972. Il a été inauguré juste avant les législatives de 1956 pour trouver une issue à la guerre d'Algérie : le but est alors de contrer le mouvement de Pierre Poujade, l'Union de défense des commerçants et artisans (UDCA). Autour de Pierre Mendès France, leader du Parti radical, se constitue un "front" qui regroupe Guy Mollet (SFIO, futur PS), François Mitterrand (alors à l'UDSR) et Jacques Chaban-Delmas, figure du gaullisme. La formule est trouvée à la va-vite par le journaliste Jean-Jacques Servan Schreiber, fondateur de L'Express, au lendemain de l'annonce de la dissolution de la Chambre par le président du conseil Edgar Faure début décembre 1955.

... Et une première mort.

Aux élections du 2 janvier 1956, les listes sous l'étiquette "Front républicain" obtiendront quelque 30% des voix et 185 sièges à l'Assemblée. Mais ce succès est assombri par le brutal surgissement du mouvement de Poujade, qui conquiert 52 sièges du Parlement. Les divers membres du "Front" vont se diviser et rapidement, il finira par ne plus se résumer qu'à la seule SFIO, avant de mourir avec l'enlèvement du conflit algérien et le retour du général de Gaulle.



Guy Mollet et François Mitterrand, le 30 janvier 1956 © MaxPPP

Une version moderne...

La formule est toutefois restée et désigne depuis l'union de tous les partis face à l'extrême droite, accusée d'être populiste, xénophobe, antidémocratique et, donc, antirépublicaine. Ce "Front républicain" version moderne a connu des beaux jours, lors des percées électorales du Front national, notamment pendant les élections municipales de 1995 et surtout lors du second tour de la présidentielle de 2002, opposant Jacques Chirac à Jean-Marie Le Pen.

... Qui a du plomb dans l'aile...

Mais le 21 mars 2011, le "Front républicain" a pris un nouveau coup (presque) fatal. Au lendemain du premier tour des élections cantonales, Nicolas Sarkozy reçoit à l'Élysée les principaux responsables de la majorité UMP de l'époque. Et sa requête est claire : il faut mettre fin à cette idée d'alliance systématique avec la gauche face au FN. La stratégie du "ni FN-ni PS", déjà adoptée par certains cadres, venait de naître officiellement.

Par la suite, de nombreux cadres de l'UMP (Jean-François Copé, Alain Juppé ou encore François Fillon) remettront en cause le "Front républicain", au prétexte que le PS ne se prive pas de s'allier, lui, avec l'extrême gauche. Et que le parti de Marine Le Pen semble s'éloigner des extrêmes. "Marine Le Pen est compatible avec la République", déclare ainsi Nicolas Sarkozy, le 24 avril 2012. "Il peut arriver" qu'un socialiste soit "plus sectaire" qu'un frontiste, lâche même François Fillon en septembre 2013, sur Europe 1.

... même à gauche.

Dans les rangs du PS, des voix s'élèvent aussi contre ces appels aux alliances avec l'UMP. "Moi je pense qu'il faut qu'on ait une véritable réflexion sur le Front républicain, notamment sur son automaticité. Car lorsque vous avez des candidats de droite qui portent le même discours que l'extrême droite, je pense qu'il faut se permettre d'avoir non seulement le débat, mais aussi de dire que ce n'est pas automatique", martelait le député Razzy Hammadi, en juin dernier, sur BFMTV. Dans un communiqué, le député PS Yann Galut a également récemment appelé le PS à repenser l'automatisme de l'appel au front républicain. Il ne saurait en effet donner de consignes de votes de front républicain contre le Front national là où les candidats de l'UMP reprennent eux-mêmes les thèses que nous combattons".

Mais est-ce que ça marche, le "Front républicain" ?

Outre les arguments avancés par l'UMP et le PS, si le "Front républicain" séduit moins, c'est aussi parce qu'il n'est plus forcément si efficace que ça. Certes, en 2002, Jacques Chirac avait obtenu le score record de 82% des voix, lors du second tour de la présidentielle. Mais récemment, ce "Front" là a essuyé quelques déceptions. À Brignoles d'abord, lors la victoire du frontiste Laurent Lopez lors de la cantonale partielle d'octobre. Mais aussi lors des législatives, dans la deuxième circonscription de l'Oise et à Villeneuve-sur-Lot, dans le Haute-Garonne. Dans les deux cas, un député UMP a, certes, été élu. Mais de très peu. Et malgré l'appel du PS à faire barrage aux candidats FN, ces derniers ont, chacun, gagné entre 7.000 et 13.000 voix entre les deux tours.

Pour autant, à l'image de Jean-Marc Ayrault,

plusieurs personnalités politiques continuent à défendre fermement le "Front républicain". "Le soir du premier tour, je ne me tromperai pas. Je fais la différence, et je l'ai toujours faite, entre un élu du FN et un élu démocratique. Nous regarderons ville par ville pour faire en sorte qu'aucun élu du FN ne soit en situation d'être maire", a défendu le socialiste Bruno Le Roux, jeudi sur France 2.



Affiche de campagne d'Etienne Bousquet-Cassagne dans le centre-ville de Villeneuve-sur-Lot. © Stéphane Place

Pour autant, à l'image de Jean-Marc Ayrault, plusieurs personnalités politiques continuent à défendre fermement le "Front républicain". "Le soir du premier tour, je ne me tromperai pas. Je fais la différence, et je l'ai toujours faite, entre un élu du FN et un élu démocratique. Nous regarderons ville par ville pour faire en sorte qu'aucun élu du FN ne soit en situation d'être maire", a défendu le socialiste Bruno Le Roux, jeudi sur France 2.

"L'UDI respectera le 'Front républicain' face au FN. Au sortir du premier tour, l'UDI va d'abord mettre une frontière infranchissable avec le FN", a également promis mercredi Yves Jego, qui assure l'intérim de Jean-Louis Borloo, convalescent, à la tête de la formation de centre-droit. Et même à l'UMP, quelques cadres (Nathalie Kosciusko-Morizet, Valérie Pécresse, Jean-Pierre Raffarin...) soutiennent encore le "Front" anti-FN. Même s'il a du (lourd) plomb dans l'aile, le vieux "Front républicain" a la tête dure.

Europe 1

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Ecoutes : La défense de l'avocat de Sarkozy tient-elle la route ?



Le Monde.fr

Par Maxime Vaudano et Samuel Laurent

Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy repassent à l'offensive. Après que les nouveaux extraits des écoutes judiciaires de conversations téléphoniques entre les deux hommes, publiées par Mediapart, ont encore renforcé les soupçons nés des révélations du Monde, l'heure est à la contre-attaque.

Me Herzog a ainsi rendu publique, mercredi soir 19 mars, une lettre adressée au procureur de la République de Paris, dans laquelle il conteste la légalité même de ces écoutes.

CABINET THIERRY HERZOG

Avocats à la Cour

COPIE

Monsieur François MOLINS

Procureur de la République

T.G.I. de PARIS

Paris le 19 Mars 2014

Monsieur le Procureur de la République,

Des extraits tronqués d'une "synthèse des retranscriptions" d'écoutes judiciaires des conversations avec mon client viennent d'être publiés.

A en croire ces publications, cette première retranscription aurait été justifiée à compter du 28 Janvier 2014 à 12h24, au motif que j'aurais informé mon client "de la teneur du mémoire du rapporteur de la cour de cassation dans l'affaire Bettencourt".

Cette même justification apparaît d'ailleurs dans les rapports établis le 26 Février dernier par Madame le Procureur Financier et par Monsieur le Procureur Général que Madame le Garde des Sceaux a rendu publics le 12 courant.

J'apporte un démenti formel à cette assertion.

En effet, je suis en mesure de vous apporter la preuve que, dès le 27 Janvier 2014 à 16h06, ce rapport m'avait été adressé, par courriel, par mon Avocat au Conseil Maître Patrice SPINOSI.

Mon Confrère l'avait reçu comme chacune des parties à la procédure.

Je n'ai donc bénéficié d'aucun avantage particulier en la matière.

En conséquence, la retranscription de ces écoutes est totalement illégale et irrégulière.

Je vous prie de trouver sous ce pli, la pièce qui en fait foi et que j'ai réimprimée à votre attention, dans la mesure où ce courriel a été saisi et placé sous scellé lors de la perquisition à mon Cabinet.

Dans ces conditions, il était parfaitement normal que j'assure la pleine information de mon client, mais en tout cas, après l'obtention parfaitement légale de cette information.

2

D'ailleurs, le même processus sera mis en œuvre le 30 Janvier suivant, puisqu'à 9h25, Maître Patrice SPINOSI me transmettra l'avis de l'Avocat Général dont je rendrai compte, à 20h40, à mon client (courriel également saisi lors de la perquisition à mon Cabinet).

Ainsi, tant pour justifier la transcription de conversations couvertes par le secret professionnel, que pour nuire à mon honneur et à ma réputation, à l'occasion de violations ciblées du secret de l'instruction, on met sciemment en avant des faits inexacts.

C'est pourquoi, en application de l'article 11, alinéa 3, du Code de procédure pénale, je vous demande de rendre publics ces éléments désormais contenus à la procédure qui font litige de ces allégations mensongères.

Votre compétence ne fait pas de doute, puisque les écoutes ont été ordonnées dans une affaire dite "du financement libyen" qui relève de votre Parquet.

Je note que mon client est partie civile dans la même affaire, et Messieurs Edwy PLENEL, Fabrice ARFI et Karl LASKE ont été placés sous le statut de témoin assisté, des chefs de faux et usage de faux, recel de ces infractions, et publication de fausses nouvelles.

Je suis conduit, compte tenu des circonstances, à transmettre copie de la présente à Monsieur le Bâtonnier de mon Ordre.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur de la République, à l'expression de ma considération distinguée.

Thierry HERZOG
Avocat à la Cour

Pièce jointe :

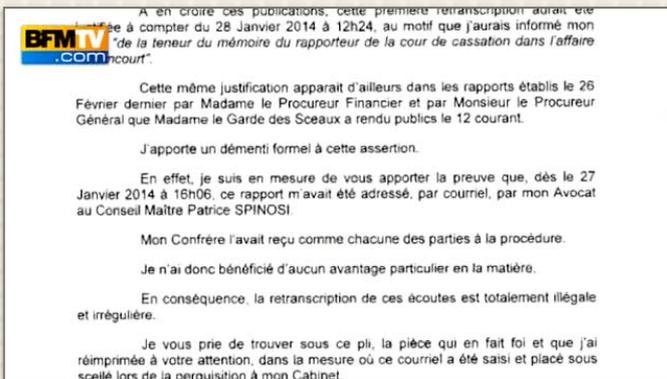
- Courriel de Maître Patrice SPINOSI à Maître Thierry HERZOG du 27 Janvier 2014 à 16h06 - objet : rapport Guérin - Bettencourt.

La version de Me Herzog :

L'avocat explique que les juges ont décidé de retranscrire (et donc de verser au dossier) les écoutes de ses conversations avec Nicolas Sarkozy « à compter du 28 janvier 2014 à 12h24, au motif que j'aurais informé mon client "de la teneur du mémoire du rapporteur de la Cour de cassation dans l'affaire Bettencourt" ».

Or, poursuit Me Herzog, « je suis en mesure de vous apporter la preuve que, dès le 27 janvier 2014 à 16h06, ce rapport [le mémoire du rapporteur de la cour de cassation, NDLR] m'avait été adressé, par courriel, par mon Avocat au Conseil, Me Patrice Spinosi ».

Pour l'avocat de Nicolas Sarkozy, le fait qu'il possédait ce document de manière légale, via son propre avocat, rend illégales les écoutes ordonnées par le juge. En effet, les conversations téléphoniques d'un avocat avec son client ne peuvent être retranscrites et retenues contre lui que si elles laissent supposer la commission éventuelle d'une infraction.



Écoutes de Nicolas Sarkozy: son avocat dément l'existence d'une taupe – 20/03

Non, Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog n'ont pas bénéficié des informations d'une

Il a précisé sa pensée sur Europe 1, jeudi 20 mars :

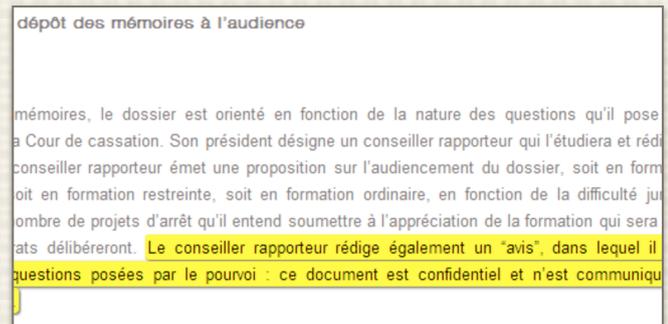
« J'ai la preuve que le 28 janvier, lorsque j'informe mon client de la teneur du rapport qui vient de m'être communiqué, j'en ai connaissance officiellement depuis la veille par mon avocat à la Cour de Cassation qui me l'a transmis tout à fait régulièrement. Je ne fais que mon métier ! Et donc, non seulement on intercepte les communications entre un avocat et son client, mais on retranscrit cette première conversation

comme étant celle du soupçon qui permet de dire qu'il y aurait ainsi un trafic d'influence. Je n'ai bénéficié d'aucune information privilégiée, tout a été fait dans la légalité. »

Pourquoi c'est incomplet

Certes, le fait de posséder le mémoire du rapporteur de la Cour de cassation (Didier Guérin) n'est pas illégal. Pas plus que l'avis de l'avocat général (Claude Mathon), qui était également en sa possession, à en croire la lettre du procureur financier national, Eliane Houlette, brandie le 12 mars par Christiane Taubira, qu'il confirme dans la sienne au procureur Molins. Ces documents sont transmis aux parties avant l'audience : il est donc tout à fait normal que Thierry Herzog y ait eu accès.

En revanche, l'avocat de Nicolas Sarkozy semble oublier un léger détail : il est accusé d'avoir eu connaissance d'un troisième document qui, lui, n'est pas censé être accessible aux parties – l'avis confidentiel du rapporteur. Celui-ci reflète une opinion bien plus tranchée du rapporteur, censé



Or, la retranscription des écoutes publiée par Mediapart est problématique sur ce point : lors de l'un de ses appels, Me Herzog demande à Nicolas Sarkozy de ne pas faire attention au contenu « volontairement neutre » du mémoire de Didier Guérin. Il suggère ensuite que Gilbert Azibert a eu accès à l'avis confidentiel du rapporteur, et que celui-ci leur serait favorable. Un document que Me Herzog ne mentionne jamais dans sa lettre au procureur.

Si cette hypothèse était confirmée, Gilbert Azibert, Thierry Herzog et Nicolas Sarkozy pourraient donc être rendus coupables de violation du secret de l'instruction. Et ce, même s'ils n'ont pas eu ledit document entre les mains. En effet, comme l'explique L'Express, celui-ci n'est accessible que via l'intranet de la Cour de

cassation qu'aux 38 magistrats de la chambre criminelle.

Le juge Azibert n'a pas pu y avoir accès pour deux raisons : il est avocat général (et non magistrat du siège), et il est rattaché à la deuxième chambre civile et avocat général. Il aurait donc pu prendre connaissance de son contenu lors d'un déjeuner avec l'avocat général Claude Mathon, dont Thierry Herzog fait état dans les écoutes le 29 janvier, mais que M. Mathon a démenti.

Par ailleurs, il semble - le journaliste Fabrice Arfi, de Mediapart, le notait jeudi 20 mars au matin - que Me Herzog n'ait pas adressé sa lettre au bon procureur. Il l'a en effet transmise à François Molins, procureur de la République de Paris. Or c'est le nouveau procureur financier, Eliane Houlette, qui est en charge du dossier.



Maxime Vaudano
Journaliste au Monde.fr



Samuel Laurent
Journaliste au Monde

III) Hollande d'accord pour encadrer davantage les écoutes téléphoniques d'avocats

Par LEXPRESS.fr

Le président de la République a tenu à rassurer les représentants des avocats qu'il recevait ce jeudi à l'Elysée et a promis une modification du système actuel dans le cadre d'une réforme globale de la justice.



François Hollande veut modifier le système actuel des

écoutes à l'encontre des avocats.

afp.com/Georges Gobet

François Hollande d'accord pour améliorer le système actuel de mise sur écoute des conversations entre un avocat et son client. C'est ce qui ressort de la rencontre ce jeudi matin à l'Elysée entre le président de la République et les représentants des avocats. Pour autant, le chef de l'Etat ne veut pas agir "dans la précipitation", a expliqué le président du Conseil national des barreaux (CNB), Jean-Marie Burguburu qui faisait partie des personnalités reçues avec le bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur, et le président de la Conférence des bâtonniers, Marc Bollet. Pierre-Olivier Sur a donné sur le plateau de la Nouvelle Edition de Canal + une version concordante de ce qu'avait dit François Hollande. "Il a dit qu'il comprenait le problème, qu'il en était conscient, que ça s'inscrivait pour lui dans la réforme globale de la justice qui devra intervenir pendant son quinquennat."

Cet entretien avait été sollicité par Pierre-Olivier Sur après la révélation d'écoutes judiciaires de conversations entre Nicolas Sarkozy et son avocat Thierry Herzog, qui ont suscité l'émoi d'une partie de la profession.

Hollande avocat et père d'un avocat

François Hollande "nous a rappelé qu'il était avocat et que son fils était avocat", a indiqué Jean-Marie Burguburu. Les représentants des avocats ont assuré au chef de l'Etat qu'il n'y avait, de leur part, "ni demande d'immunité, ni d'impunité. Les avocats ne sont pas au-dessus des lois et ne demandent pas à l'être". Il ne s'agit donc pas pour eux de demander que les conversations entre un avocat et son client ne puissent jamais être écoutées mais d'encadrer davantage la possibilité pour la justice de recourir à des interceptions.

Ils ont présenté au président une série de propositions en ce sens. Ils demandent que la décision du juge d'instruction de mettre sur écoute ne puisse être prise que s'il existe, au préalable, des indices graves et concordants laissant présumer que l'avocat participe ou a participé à la commission d'un crime ou d'un délit.

Ils souhaitent aussi que la décision de mise sur écoute soit soumise au contrôle du juge des

libertés et de la détention, au président du tribunal de grande instance (TGI) ou de la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS). Dans le dispositif préconisé par la profession, le bâtonnier du ressort pourrait être présent lors des audiences relatives au renouvellement éventuel des écoutes.

Une législation actuelle peu étayée

Actuellement, seuls deux passages du code de procédure pénale font référence au cas particulier des écoutes concernant les avocats. L'article 100-5 prévoit, depuis 2005, qu'"à peine de nullité, ne peuvent être inscrites les correspondances avec un avocat relevant de l'exercice des droits de la défense". L'article 100-7 dispose, lui, qu'"aucune interception ne peut avoir lieu sur une ligne dépendant du cabinet d'un avocat ou de son domicile sans que le bâtonnier en soit informé par le juge d'instruction".

La jurisprudence dit que "ne peut être dérogé (au principe de la confidentialité des échanges entre un avocat et son client) qu'à titre exceptionnel, s'il existe contre l'avocat des indices de participation à une infraction".

Avec AFP

IV) Espionnage : comment Orange et les services secrets coopèrent

Le Monde-Par Jacques Follorou



Selon un document auquel "Le Monde" eu accès, l'opérateur historique France Télécom-Orange est un acteur essentiel du renseignement français. | Christophe Meireis/Distinctimage

On apprend souvent davantage de choses sur soi par des gens qui n'appartiennent pas à votre famille. Les Britanniques, un peu malgré eux, viennent de nous éclairer sur les liens hautement confidentiels qui existent entre les services secrets français, la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et l'opérateur historique de télécommunication France Télécom, qui a pris le nom d'Orange en février 2012.

Selon un document interne des services secrets techniques britanniques (GCHQ), l'équivalent de l'Agence nationale de sécurité (NSA) américaine, la DGSE entretient une coopération étroite avec « un opérateur de télécommunication français ». L'ancienneté de leurs liens, la description des savoir-faire spécifiques de l'entreprise ainsi que l'enquête du Monde permettent de conclure qu'il s'agit bien de France Télécom-Orange.

Selon le GCHQ, la DGSE et l'opérateur historique français travaillent ensemble pour améliorer les capacités nationales d'interception sur les réseaux de communication et collaborent pour casser les cryptages de données qui circulent dans les réseaux. France Télécom est un acteur important du système de surveillance en France.

COLLECTE DE DONNÉES LIBRE DE TOUT CONTRÔLE

Cette note, extraite des archives de la NSA par son ex-consultant Edward Snowden, assure que la relation entre la DGSE et l'opérateur français constitue un atout majeur par rapport à ses homologues occidentaux. L'une des forces de la DGSE résiderait dans le fait qu'elle ne se contente pas des autorisations accordées par le législateur pour accéder aux données des clients de France Télécom-Orange. Elle dispose surtout, à l'insu de tout contrôle, d'un accès libre et total à ses réseaux et aux flux de données qui y transitent.

Cette collecte libre de tout contrôle, par le biais de l'opérateur français, portant sur des données massives, concerne aussi bien des Français que des étrangers. Elle est utilisée par la DGSE, qui la met à la disposition de l'ensemble des agences de renseignement françaises au titre de la mutualisation du renseignement technique et de sa

base de données. Ces données sont également partagées avec des alliés étrangers comme le GCHQ. Enfin, l'opérateur français développe, en partenariat avec la DGSE, des recherches en cryptologie.

Au plus haut niveau de l'Etat, en France, on se refuse à tout commentaire, mais on indique au Monde que, si la puissance publique est devenue minoritaire (27 %) au sein du capital de France Télécom, le plus ancien opérateur français reste considéré comme « un délégataire de service public ». Le savoir-faire de l'entreprise, qui fut en premier lieu une administration, contribue, de manière essentielle, « aujourd'hui comme hier », à la sécurité du territoire et à l'autonomie de décision des dirigeants français.

« Le rapport entre France Télécom et la DGSE n'est pas de même nature que celui révélé dans le programme Prism de la NSA, qui a des liens contractuels avec les géants d'Internet, explique un ancien chef de service de renseignement français. En France, c'est consubstantiel. » Il n'existe pas de formalisation de cette coopération entre la DGSE et France Télécom-Orange. Elle est portée par des personnes habilitées secret-défense, au sein de l'entreprise, et pérennisée, depuis au moins trente ans, par des ingénieurs, qui font la navette entre les deux institutions.

« USAGE INTERNE ET NON OFFICIEL »

Au quotidien, dans l'entreprise, ce lien est géré par un très petit nombre de personnes au sein de trois services. La direction des réseaux, en premier lieu, gère, notamment, les stations dites « d'atterrissement », où accostent les câbles sous-marins France Télécom-Orange touchant la France et par lesquels transitent les flux massifs de données collectées. Un tri préalable peut aisément être réalisé en fonction des pays et des régions d'origine, puis tout est stocké dans des locaux de la DGSE.

« Le transit massif des données est stocké pour un usage interne et non officiel, détaille un cadre attaché à la direction des réseaux. Mais le point névralgique, c'est l'accès au fournisseur d'accès, comme ça, vous croisez la circulation de la donnée et l'identité de ceux qui l'échangent. C'est pour cette raison que la DGSE est en contact avec l'ensemble des opérateurs français. »

La DGSE s'appuie aussi sur la direction

internationale de l'opérateur, qui gère les filiales de téléphonie mobile à l'étranger. Orange joue dans certains cas un rôle stratégique. Il a ainsi accompagné les opérations militaires françaises au Mali et en Centrafrique. Enfin, la direction sécurité, chasse gardée des anciens de la direction technique de la DGSE, est le principal interlocuteur des services secrets. Elle veille, avec Orange Business Services, sur les questions de protection de données et de déchiffrement.

Interrogé, le patron d'Orange, Stéphane Richard, a indiqué que « des personnes habilitées secret-défense peuvent avoir à gérer, au sein de l'entreprise, la relation avec les services de l'Etat et notamment leur accès aux réseaux, mais elles n'ont pas à m'en référer. Tout ceci se fait sous la responsabilité des pouvoirs publics dans un cadre légal ». La DGSE s'est refusée à tout commentaire.

Jacques Follorou

V) Comment « Le Figaro » couvre les affaires de l'UMP

Le Monde-Alexandre Piquard



La direction du "Figaro" a annoncé, jeudi 20 décembre, un plan de départs volontaires pour l'année 2013, qui devrait concerner près de 10 % des 900 salariés. Ici, le siège du "Figaro", boulevard Haussmann, à Paris. | Google street view

Pas facile de couvrir la droite quand on est un journal de droite. Peut-être l'entreprise est-elle encore plus délicate quand ce camp est touché par des affaires et qu'on apprend, au détour des enregistrements réalisés par un conseiller de l'ex-président, que celui-ci appelait l'ancien directeur

C'est la situation dans laquelle se trouve Le Figaro, où Patrick Buisson avait ainsi joint

Etienne Mougeotte, le 27 février 2011, jour de remaniement ministériel, en plein « printemps arabe ». Le but : lui donner « deux ou trois choses » sur l'allocution de Nicolas Sarkozy et lui suggérer « de faire passer dans le titre l'idée de la nécessité de s'adapter aux circonstances nouvelles ». Le lendemain, en « une » du quotidien, on lisait : « Un gouvernement fortement remanié : la stratégie de Sarkozy face aux défis du monde arabe ».

« Que des conseillers appellent un journal pour transmettre des éléments d'un discours, ce n'est pas très nouveau... », relativise Alexis Brézet, qui a succédé à Etienne Mougeotte à la tête du Figaro en juillet 2012. « C'est le passé... », estime plutôt un journaliste. « A l'époque de Mougeotte, il y avait eu des protestations publiques dénonçant la proximité du journal avec Sarkozy », raconte-t-il. Le 9 février 2012, la société des rédacteurs du Figaro était allée jusqu'à adopter à l'unanimité une motion affirmant que leur « journal d'opinion n'est pas le bulletin d'un parti, d'un gouvernement ou d'un président de la République ».

LES AFFAIRES TRAITÉES DANS LE JOURNAL

Rien de tel de nos jours. « Les affaires de la droite, on les traite. Je ne vois pas de problème particulier », ajoute Stéphane Durand-Souffland, responsable de la société des rédacteurs. En effet, le scandale des enregistrements de Patrick Buisson, révélé le 4 mars par Le Canard enchaîné et Atlantico, a fait l'objet de deux pages dans l'édition du 6 mars. Un rédacteur relève seulement l'absence de manchette sur le sujet en « une » du journal. L'affaire des écoutes de Nicolas Sarkozy a, elle, fait l'objet de plusieurs titres de « une » – même si les dernières révélations de Mediapart sur le détail de ces écoutes, mardi 18 mars, n'ont pas été reprises dans l'édition du lendemain. « On a assez tôt insisté sur l'indignation suscitée chez les avocats par l'affaire, mais c'est un vrai angle », commente M. Durand-Souffland. Dans l'affaire des surfacturations supposées de prestations à l'UMP, Le Figaro a même dénoncé « l'erreur tactique » faite par Jean-François Copé avec sa riposte médiatique.

Reste un cas à part : celui du propriétaire du journal, Serge Dassault, visé par l'enquête sur des achats de vote présumés dans sa ville de Corbeil-Essonnes. Depuis septembre, un journaliste s'est

porté volontaire pour écrire des articles sur l'affaire touchant l'avionneur et sénateur UMP, connu pour appeler les directeurs de son journal plusieurs fois par jour dans le but d'appuyer un thème, discuter un angle... Le préposé n'est autre que Stéphane Durand-Souffland, par ailleurs spécialisé dans la justice. Un collègue regrette cette situation inhabituelle et inconfortable pour un président de société des rédacteurs. Et dénonce une couverture « minimale ». D'autres répondent que celle-ci a déjà le mérite d'exister, ce qui est un progrès.

« Depuis l'arrivée d'Alexis Brézet, Le Figaro a une ligne moins partisane », se félicite un journaliste. Le directeur du quotidien a marqué des points en interne fin 2012, pendant le drame fratricide entre Jean-François Copé et François Fillon, quand il a endossé la posture du militant face aux « branquignols de la droite » : « Que cesse – et vite – ce pitoyable feuilleton qui abaisse la politique et ceux qui sont censés l'incarner », avait-il intimé en « une ».

« LIGNE MOINS PARTISANE MAIS PLUS IDÉOLOGIQUE »

Moins politisé, Le Figaro ? Le changement d'orientation recèle en fait un paradoxe. « La ligne du journal est moins partisane mais plus idéologique », décrypte un journaliste. Des élus UMP ont bien noté une évolution : « C'est devenu un journal ultraconservateur sur les sujets de société et régaliens », regrette un membre du parti, plutôt modéré. « On est passé d'un journal de soutien assumé à un pouvoir, à un journal avec une ligne de conviction, de combat politique, sociétal et culturel », estime un autre responsable, classé à la droite du parti.

L'exemple cité par tous est le traitement de La Manif pour tous. Le nombre de couvertures consacrées aux opposants au mariage homosexuel a suscité une question de la société des rédacteurs, curieuse de savoir si ce choix était alimenté par une hausse des ventes. La direction aurait répondu par la négative.

Derrière les questions sur l'orientation éditoriale du Figaro, on trouve vite l'ombre de... Patrick Buisson. Car celui-ci incarne une ligne politique qui porte son nom et qui fait toujours débat à droite : celle suivie notamment par Nicolas Sarkozy à la fin de la campagne de 2012 dans l'espoir de siphonner les voix du Front national comme en 2007.

LE « BUISSONNISME » EN QUESTION

Alexis Brézet connaît Patrick Buisson depuis l'époque de Valeurs actuelles, l'hebdomadaire que ce dernier a dirigé et où le directeur du Figaro a travaillé de 1987 à 2000. Mais il réfute l'adjectif « buissonnien » pour Le Figaro : « Nous sommes un journal économiquement libéral, ce qui n'est pas la marque du buissonnisme, plus étatiste et protecteur. » Niant défendre une « ligne » unique, il assume toutefois une orientation personnelle : « J'ai toujours pensé qu'une droite qui oublierait ses fondamentaux de droite libérerait un espace pour le FN. »

Alors que M. Buisson est menacé de disgrâce à cause de ses enregistrements, l'éditorialiste Guillaume Tabard résume : « Il faut distinguer la pratique d'un homme du débat de fond. » Et de pointer notamment deux éditoriaux qu'il a écrits, en septembre et après l'affaire Buisson, pour mettre en garde Nicolas Sarkozy et la droite sur le « risque » politique d'un trop grand recentrage.

Pour certains au Figaro, il y a un risque de déséquilibre dans la ligne du journal. « L'orientation buissonnienne est trop forte », regrette un journaliste, qui se sait « très minoritaire ». Et de pointer des voix comme celle du chroniqueur Eric Zemmour, mais aussi certaines plumes de Figaro Vox : ce site de débat, lancé en février, est chapeauté par Vincent Trémolet de Villers, journaliste et coauteur d'un livre sur La Manif pour tous (Et la France se réveilla. Enquête sur la révolution des valeurs, éditions du Toucan) et animé par Alexandre Devecchio, débauché du site Atlantico. On trouve parmi les contributeurs Maxime Tandonnet, ancien conseiller pour l'immigration de Nicolas Sarkozy ou Gilles-William Goldnadel, désormais connu comme l'avocat de Patrick Buisson.

« Figaro Vox est un lieu contradictoire et publie des gens très différents », rétorque Alexis Brézet, citant le sociologue Michel Maffessoli, le philosophe libéral Gaspard Koenig, le journaliste André Bercoff ou Gaël Brustier, chercheur proche du PS. « Son succès montre qu'on peut faire de l'audience avec des contenus de qualité », ajoute le directeur du Figaro. Cette remarque rejoint une conclusion aigre-douce d'un journaliste : « Si on a une ligne marquée à droite, c'est aussi parce que c'est ce que les lecteurs du Figaro demandent. »

Alexandre Piquard
Journaliste médias

VI) Tribune de Sarkozy: Ayrault parle de "grave faute morale"

De Jean-François Copé à Christiane Taubira, les réactions sont nombreuses après la diffusion de la tribune de Nicolas Sarkozy dans "Le Figaro".



Jean-Marc Ayrault. © Patrick Kovarik / AFP

Source AFP

Jean-Marc Ayrault a qualifié jeudi dans un communiqué de "grave faute morale" le fait pour Nicolas Sarkozy de "mettre en cause l'honneur de la justice et de la police" dans la tribune qu'il publie vendredi dans Le Figaro. Le Premier ministre a en outre jugé que "la comparaison entre la République française et l'Allemagne de l'Est est insupportable", alors que l'ex-chef de l'État évoque la Stasi (police politique de la RDA, NDLR) à propos des écoutes judiciaires qui le visent.

Jean-Marc Ayrault "rappelle solennellement que la France est un État de droit. La liberté y est respectée. La loi est la même pour tous. Elle doit être respectée par tous". "Mettre en cause l'honneur de la justice et de la police est une grave faute morale", poursuit le Premier ministre, qui souligne que "dans un État de droit, les juges sont indépendants, et la police agit dans le cadre des lois. Le gouvernement y veille scrupuleusement". "Le respect des institutions de la République s'impose à tous, et particulièrement à ceux qui exercent ou ont exercé les plus hautes responsabilités", conclut le Premier ministre.

Christiane Taubira a assuré qu'elle "n'entend pas accepter cette injure à l'égard des citoyens français et des juges ainsi que cette attaque envers les institutions de la République". "Dans un État de droit, la mise en oeuvre de la loi prévoyant les interceptions judiciaires par des juges indépendants ne peut pas être comparée aux

pratiques à l'oeuvre dans des régimes autoritaires ou totalitaires", a souligné la ministre de la Justice.

"Une réponse courageuse", selon Copé

Au contraire, Jean-François Copé a qualifié la tribune de Nicolas Sarkozy de "réponse courageuse, forte et indispensable aux accusations incessantes et violentes dont il fait l'objet de la part du gouvernement et de certains organes de presse". Selon le président de l'UMP, qui s'exprimait à Meaux, dont il est le député-maire, avant son dernier meeting de premier tour des élections municipales, ces accusations ont été faites "au mépris total du secret de l'instruction et de la présomption d'innocence". "Ces deux principes sont violés en permanence lorsqu'il s'agit de lui, et comme par hasard", le sont "à quelques encablures d'une élection nationale majeure pour notre pays", a-t-il ajouté.

Jean-François Copé juge également la tribune "très positive" pour son parti. "Elle renforce la thèse que j'ai défendue toute la semaine dans les médias en appelant les Français à ne pas être dupes et à voter massivement dimanche pour les candidats de l'UMP, plutôt que pour ceux du FN qui sont aujourd'hui des alliés objectifs de la gauche", a-t-il réaffirmé. "C'est maintenant ou jamais que les Français, par le vote, pourront dire stop aux manoeuvres mitterrandiennes d'un François Hollande aux abois", a-t-il également dit.

Une "grave insulte" à la magistrature

Le sénateur PS André Vallini a quant à lui qualifié jeudi de "grave insulte" à la magistrature la tribune de Nicolas Sarkozy, estimant que l'ancien président devait "repandre ses esprits". "Nicolas Sarkozy vient d'insulter gravement la magistrature française et il doit absolument repandre ses esprits", a déclaré André Vallini à l'AFP. "Il doit surtout comprendre et accepter que la justice fasse son travail en toute indépendance dans le respect de la séparation des pouvoirs et de la présomption d'innocence. Il est grave qu'un ancien président de la République se laisse aller à de tels égarements", a-t-il ajouté.

"Si les principes républicains ont un jour été foulés au pied, c'est sans doute à l'époque où le pouvoir tentait de manipuler la justice et

d'étouffer ou de retarder des procédures. Ce temps-là est révolu et M. Sarkozy doit enfin l'admettre", a rétorqué André Vallini.

lepoint.fr

A Suivre...
La Presse en Revue